

ECO

www.lodj.ma

By Lodj BUSINESS

PME

TPE

STARTUP

26
octobre
26

**Gouverner, c'est choisir.
Budgéter, c'est commencer
à tenir parole.**



DES
ENGAGEMENTS

PLF 2027

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT PASSE SON CRASH-TEST

Des promesses aux premiers arbitrages budgétaires



@lodjmaroc



EDITO

GOUVERNER, C'EST CHOISIR.
BUDGÉTER, C'EST COMMENCER À TENIR PAROLE.

- État actionnaire : financer sans perdre le contrôle
- Croissance : distinguer prévision et pouvoir d'achat
- Tourisme : convertir l'élan en retombées locales
- Rail et ports : la valeur se joue dans les connexions
- Commerce : diversifier marchés et moyens de paiement

DOSSIER SPÉCIAL

PLF 2027

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT PASSE SON CRASH-TEST

PARTIE I — De la promesse au contrat de gouvernement

1. Campagne, investiture, budget : les trois vies d'une promesse
2. Le changement de méthode annoncé résiste-t-il au premier budget ?
3. Un nouveau mandat sous contraintes : ce que le gouvernement hérite, ce qu'il choisit

PARTIE II — Le quotidien des Marocains comme première épreuve

1. Pouvoir d'achat : le budget peut-il agir sur le prix du quotidien ?
2. Impôt sur le revenu : qui gagnerait quoi, et à quelle date ?
3. Aides sociales et retraites : des engagements aux premiers droits effectifs
4. Emploi des jeunes : comment amorcer la promesse d'un million d'emplois ?
5. Santé : des crédits supplémentaires au rendez-vous médical accessible
6. Éducation : que finance réellement l'effort budgétaire ?

PARTIE III — Territoires, production et souverainetés

1. Logement : la promesse d'accès résiste-t-elle aux réalités des ménages ?
2. Justice territoriale : la carte des crédits suit-elle celle des besoins ?
3. Investissement public : quelles retombées pour les PME et l'emploi local ?
4. Eau, énergie, alimentation, numérique : les souverainetés à l'épreuve du financement
- 5.

PARTIE IV — La facture des engagements

1. Qui paiera les promesses du mandat ?
2. Dette et déficit : jusqu'où peut aller l'ambition sans fragiliser les comptes ?

PARTIE V — Le passage à l'exécution

1. L'État est-il organisé pour tenir les engagements du gouvernement ?
- Synthèse — Premier crash-test : ce que le PLF engage, ce qu'il reporte, ce qu'il laisse ouvert

ECO
BUSINESS

By Lodi



Imprimerie Arrissala

26

OCTOBRE | 2026

PRÉSIDENT ARRISSALA SA : HASSAN SENTISSI EL IDRISSE

CEO DE L'ODJ MÉDIA : ADNANE BENCHAKROUN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : LYCHA JAIMSSY MBELE - MAMOUNE ACHARKI

MAMADOU BILALY COULIBALY

MAQUETTES / QUOTIDIENS 7DAYS : RIM KHAIRON

WEBDESIGNER / COUVERTURE / ALIMENTATION & MISE EN PAGE : IMAD BEN BOURHIM

DIRECTION DIGITALE & MÉDIA : MOHAMED AIT BELLAHCEN

L'ODJ Média - Groupe de presse Arrissala SA

Retrouver tous nos anciens numéros sur :

www.pressplus.ma



R212

by L'ODJ

LA WEB RADIO
DES MAROCAINS DU MONDE !

PARIS
BRUXELLES
MONTREAL
NEW YORK
DUBAI
CASABLANCA
...

*Le Maroc
toujours avec vous !*

*D'ICI
OU D'AILLEURS
TOUJOURS
LE 212 !*



CHRONIQUE RADIO

Actualité, société
et décryptages



LE SALON MAROCAIN

Débats et discussions
autour du Maroc



212 MUSIC

Tendances, découvertes
et création musicale



LE 8ÈME JOUR

Réflexion et chroniques
autrement



iSTUDIO SONG

Talents, enregistrements
et productions



ÉCOUTEZ EN DIRECT

24H/24 • 7J/7



Sur notre site
LODJ.ma/radio



Sur tous vos écrans
PC, mobile, tablette



En live et en replay

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR



Facebook



Instagram



Apple Podcasts



Google Podcasts



Spotify



Deezer

GOUVERNER, C'EST CHOISIR. BUDGÉTER, C'EST COMMENCER À TENIR PAROLE.

Le PLF 2027 ouvre une première confrontation utile entre les engagements du nouveau mandat et les décisions proposées pour les financer. Il dessine un démarrage encourageant sur plusieurs priorités sociales, à condition de lire correctement les étapes et de préparer dès maintenant leur exécution.

Une campagne électorale demande aux citoyens de croire à une direction. Un programme gouvernemental engage une équipe à la suivre. Le premier budget lui demande déjà de choisir une route, d'affecter des moyens et d'assumer un calendrier. C'est à cette épreuve que se présente le nouveau gouvernement avec le projet de loi de finances pour 2027. Le moment mérite mieux qu'un procès d'intention ou qu'un satisfecit automatique. Il appelle une lecture attentive des décisions qui commencent à donner une consistance aux engagements. Le signal général est constructif.

Le PLF 2027 ouvre une première confrontation utile entre les engagements du nouveau mandat et les décisions proposées pour les financer. Il dessine un démarrage encourageant sur plusieurs priorités sociales, à condition de lire correctement les étapes et de préparer dès maintenant leur exécution.

Une campagne électorale demande aux citoyens de croire à une direction. Un programme gouvernemental engage une équipe à la suivre. Le premier budget lui demande déjà de choisir une route, d'affecter des moyens et d'assumer un calendrier. C'est à cette épreuve que se présente le nouveau gouvernement avec le projet de loi de finances pour 2027. Le moment mérite mieux qu'un procès d'intention ou qu'un satisfecit automatique. Il appelle une lecture attentive des décisions qui commencent à donner une consistance aux engagements.

Le signal général est constructif. Le pouvoir d'achat, l'insertion des jeunes, les services publics et la réduction des écarts territoriaux occupent une place identifiable dans la programmation. La note de présentation ne s'en tient pas à annoncer davantage de dépenses.

Elle expose des changements d'organisation, des mécanismes de ciblage et une volonté de mieux relier les interventions publiques. Cette recherche de cohérence constitue un point de départ favorable. Pour un ménage, les politiques ne se répartissent pas entre ministères : elles se rencontrent dans le budget familial et l'accès aux services.

Il faut cependant donner à ce premier exercice sa juste portée. Une législature ne peut être accomplie en une année. Les réformes fiscales, les retraites ou le logement supposent des étapes et parfois des textes distincts de la loi de finances. Un objectif progressif ne devient pas une promesse abandonnée parce que sa première tranche reste inférieure à la cible finale.



Sa crédibilité exige en revanche une marche initiale identifiable, une suite compréhensible et une explication des conditions financières. Le calendrier fait partie de l'engagement politique.

Cette lecture protège aussi le débat contre les chiffres trop rapidement transformés en slogans. Un crédit ouvert autorise une dépense ; il ne prouve pas qu'elle a été exécutée. Une capacité hospitalière prévue ne garantit pas encore un service opérationnel. Une formation peut préparer un emploi sans constituer elle-même une création de poste. Dans un dossier budgétaire, ces distinctions ne sont pas des précautions accessoires. Elles permettent de reconnaître les avancées réelles et de demander les bonnes preuves, au bon moment.

Le gouvernement bénéficie ainsi d'une occasion de construire une relation plus exigeante avec les citoyens. Il peut présenter les réalisations nationales qu'il poursuit, préciser ses propres inflexions et publier les résultats des premières décisions. Cette transparence lui permettrait de défendre ses choix sur un terrain solide. Elle rendrait également possibles les corrections nécessaires, sans transformer chaque adaptation en crise de confiance. La continuité de l'État et la responsabilité de l'exécutif peuvent parfaitement se renforcer.



Notre appréciation de départ est donc favorable à l'effort engagé, avec une exigence précise : que les moyens proposés deviennent des améliorations vérifiables. Ce dossier examine les revenus, l'emploi, les territoires et la capacité de financement avec cette même méthode. Le crash-test du PLF ne dira pas si tout est déjà réussi. Il permettra d'établir si le véhicule du mandat est correctement équipé pour avancer, et si le gouvernement accepte de rendre compte de sa trajectoire.

Les premiers arbitrages donnent des raisons de prendre cette ambition au sérieux.

MAROC : FINANCER LA CROISSANCE, RÉUSSIR L'EXÉCUTION

Comment transformer les capitaux mobilisés en progrès durables ?

Du 17 au 23 octobre 2026, l'actualité Éco-Business de L'ODJ Média pose une même question à des acteurs très différents : comment transformer une capacité de financement en résultats économiques durables ?

L'appui approuvé par la Banque africaine de développement, le bilan de l'État actionnaire, les ambitions ferroviaires et les opérations hôtelières dessinent une économie qui continue de préparer son expansion. Mais les montants affichés ne décrivent ni les mêmes instruments, ni les mêmes échéances, ni des dépenses toutes déjà réalisées.

Les additionner donnerait une image trompeuse de l'effort engagé.

La conjoncture apporte un deuxième éclairage.

La croissance attendue pour la fin de l'année demeure une projection, tandis que les comptes du tourisme portent sur l'exercice 2025. Ces temporalités différentes doivent rester visibles pour comprendre ce que les publications établissent réellement. Le commerce extérieur rappelle, de son côté, que la diversification des marchés et celle des circuits de paiement ne se confondent pas.

Cette revue rapproche ces sujets sans effacer leurs particularités. Elle examine aussi les changements bancaires, les impayés, les annonces fiscales et les besoins de compétences. Son fil conducteur est concret : suivre les conditions d'exécution, identifier les bénéficiaires et demander des indicateurs qui permettent, demain, de comparer les engagements aux effets observés.



Le fil rouge : Du financement au résultat

Les capitaux et les équipements ouvrent des possibilités. La valeur durable dépend de l'exécution, de la qualité des services et de la diffusion des bénéfices aux entreprises et aux ménages.

Quatre repères, quatre périmètres

487
M\$

Financement approuvé par la BAD
pour le programme de réformes.

4,7 %

Croissance attendue au
quatrième trimestre 2026.
Prévision, pas résultat acquis.

129,7
Md DH

PIB touristique en 2025, selon le
compte satellite repris par L'ODJ.

134
Md DH

Enveloppe ferroviaire annoncée à
l'horizon 2030, programme
complémentaire inclus.

ÉTAT ACTIONNAIRE : FINANCER SANS PERDRE LE CONTRÔLE

L'appui de la Banque africaine de développement et le bilan publié par l'ANGSPE éclairent deux dimensions complémentaires de la réforme économique marocaine. Le premier accompagne des transformations institutionnelles ; le second décrit l'évolution du portefeuille public.

Leur rapprochement ne permet pas d'additionner les enveloppes. Il invite plutôt à examiner comment les pouvoirs publics organisent les responsabilités, les financements et le suivi des résultats. L'enjeu est de rendre les entreprises publiques plus efficaces tout en conservant une lecture claire des engagements supportés par la collectivité.

La BAD a approuvé une opération de 487 millions de dollars pour la troisième phase du Programme d'appui au renforcement de la gouvernance économique et de la résilience au changement climatique. L'article publié le 23 octobre distingue cette approbation du décaissement intégral. Le soutien concerne notamment les entreprises publiques, les partenariats public-privé, le climat des affaires et la gouvernance de l'eau et de l'électricité. Il ne constitue donc pas une dotation directement distribuée à toutes les PME.

Le bilan 2024-2025 de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État présente, lui, des changements de gouvernance et de pilotage. Selon ce bilan, des mécanismes alternatifs ont été structurés pour des besoins d'investissement estimés à 148,5 milliards de dirhams.

Cette formulation désigne des besoins concernés, sans établir que la totalité des ressources est déjà mobilisée. Les nouveaux administrateurs indépendants, les comités spécialisés et la consolidation comptable améliorent les outils de supervision ; ils ne suffisent pas à démontrer une performance supérieure.

L'analyse doit ainsi distinguer trois étapes : définir le cadre, engager les opérations et mesurer leurs effets. Transformer un établissement en société anonyme modifie son organisation juridique sans signifier automatiquement sa privatisation. De même, déplacer le financement vers une entreprise publique ne fait pas disparaître les obligations futures. La lisibilité des contrats, des garanties et des recettes attendues reste décisive.





Ce qu'il faut retenir

La réforme avance sur le financement comme sur les instruments de gouvernance. Pour apprécier sa portée, il faut suivre séparément les ressources approuvées, les engagements contractuels, les décaissements et les résultats des entreprises concernées. Les indicateurs financiers doivent être rapprochés de la qualité du service, de l'investissement utile et de la maîtrise des risques. Cette lecture évite de réduire la politique actionnariale à un inventaire de structures ou de montants.

Point de vigilance

Les périmètres et les monnaies diffèrent entre l'opération BAD et les besoins recensés par l'ANGSPE. Aucun total commun n'est pertinent sans rapprochement comptable. Le financement alternatif appelle aussi une attention aux garanties, à la rémunération des apporteurs de capitaux et aux obligations de remboursement. Une amélioration de présentation comptable ne prouve pas à elle seule une réduction du risque économique porté par l'État ou par les usagers des services concernés.

Regard Maroc

Pour le Maroc, la réussite se mesurera dans les effets concrets sur les entreprises et les citoyens : délais, fiabilité, accès aux infrastructures et capacité d'investissement soutenable. Les PME pourraient bénéficier d'un environnement plus prévisible et d'une commande publique mieux organisée, à condition que les réformes se traduisent dans les procédures. Un tableau de suivi par entreprise, avec objectifs, calendrier et résultats comparables, permettrait de mieux relier le travail de l'État actionnaire aux priorités nationales. Il donnerait également davantage de substance au débat sur la performance publique.

CROISSANCE : DISTINGUER PRÉVISION ET POUVOIR D'ACHAT

L'article du 22 octobre consacré au Haut-Commissariat au Plan présente une accélération attendue de l'activité au second semestre 2026. Cette perspective constitue un signal favorable, mais ne décrit pas encore un résultat annuel définitif. Elle doit être lue avec les vulnérabilités énergétiques et les différences de situation entre ménages.

La chronique économique publiée le 17 octobre complète cette approche : une politique se juge aussi à ses effets, à son financement et aux arbitrages qu'elle impose, au-delà de la générosité de ses intentions. Illustration de l'article L'ODJ associé au dossier. Visuel conservé dans son intégralité.

Selon la note de conjoncture du HCP reprise par L'ODJ, la croissance atteindrait 4,1 % au troisième trimestre et 4,7 % au quatrième trimestre 2026. L'agriculture, les services et la demande intérieure figurent parmi les moteurs attendus. Il faut conserver le conditionnel : une anticipation trimestrielle n'est ni un taux annuel acquis, ni une mesure définitive de l'ensemble de la production. Les révisions statistiques peuvent modifier cette première lecture.

Le soutien agricole peut améliorer les revenus ruraux et certaines dépenses de consommation. Les services contribuent également à l'activité et à l'emploi. Mais leur progression ne permet pas de déduire une amélioration identique dans toutes les régions ou pour toutes les catégories professionnelles. Pour comprendre le quotidien, il faut examiner les revenus disponibles, les dépenses contraintes et l'accès effectif à l'emploi.

Les tensions énergétiques ajoutent une incertitude. Leur transmission dépend de la durée du choc, du change, du transport et des décisions des entreprises. Une hausse internationale ne se retrouve pas mécaniquement dans chaque prix marocain. À l'inverse, une inflation moyenne contenue ne signifie pas que les prix reviennent à leur niveau antérieur.

Cette distinction rejoint le propos de la chronique : demander qui finance une mesure et quels comportements elle encourage permet d'en apprécier les chances de réussite. La croissance reste une information essentielle ; elle gagne à être complétée par une lecture sociale et territoriale.





Ce qu'il faut retenir

Le chiffre annoncé pour le quatrième trimestre est une prévision de croissance, attribuée au HCP par la publication du 22 octobre. Il ne doit pas être présenté comme un résultat annuel définitif. Pour suivre la transmission aux ménages, les prochains indicateurs utiles concernent l'emploi, les salaires, les revenus ruraux et les prix des dépenses essentielles. Leur évolution conjointe dira davantage qu'un taux isolé sur l'amélioration réelle des conditions de vie.

Point de vigilance

Une comparaison exige des périodes et des unités homogènes. Une variation trimestrielle en glissement annuel ne se compare pas directement à une croissance annuelle moyenne. Les contributions sectorielles, les effets de base et les évolutions de prix doivent également être distingués. Les informations accessibles dans cette revue ne constituent pas un recoupement intégral de la note originale du HCP ; la prévision reste donc explicitement attribuée à sa reprise par L'ODJ.

Regard Maroc

Le défi marocain consiste à élargir les canaux par lesquels la production supplémentaire devient revenu, emploi ou service accessible. Cela renvoie aux compétences, à la concurrence, à la mobilité et aux conditions de développement des petites entreprises. La dépense publique peut soutenir cette diffusion si elle cible des obstacles identifiés et si ses résultats sont évalués. Un suivi territorial aiderait à éviter qu'une amélioration nationale masque des difficultés persistantes. Le débat économique peut ainsi rester positif tout en demandant des preuves précises sur les bénéfices effectivement obtenus.

TOURISME : CONVERTIR L'ÉLAN EN RETOMBÉES LOCALES

Trois publications éclairent la dynamique touristique à des échelles différentes : les comptes nationaux du secteur pour 2025, le financement annoncé pour Pickalbatros et le bilan estival de Saïdia Mediterrania en 2026. Ensemble, elles montrent un secteur en développement, sans constituer une seule photographie statistique. La question centrale devient celle de la diffusion des gains : quels emplois, quels achats locaux et quelle activité au-delà des périodes de pointe ? Les performances commerciales prennent tout leur sens lorsqu'elles soutiennent durablement les territoires d'accueil.

Le compte satellite du tourisme, cité par L'ODJ le 21 octobre, situe le PIB touristique à 129,7 milliards de dirhams en 2025, en progression de 11,7 %. Ce niveau ne se confond ni avec les recettes de voyages, ni avec la consommation touristique totale. Il décrit une mesure spécifique de la contribution du secteur à l'économie. La hausse publiée ne doit pas être transformée sans précision en croissance réelle corrigée des prix.

Le même jour, un autre article revient sur le financement de 250 millions de dollars annoncé par l'IFC et Attijariwafa bank pour les activités marocaines de Pickalbatros. Acquisitions, rénovation et performance environnementale figurent dans le programme. Les emplois évoqués à l'horizon 2032 sont des projections, et non des postes tous déjà créés. L'intérêt du dispositif dépendra des travaux réalisés, de leur efficacité et de la qualité du recrutement.

À Saïdia, le bilan publié le 19 octobre fait état d'un taux d'occupation de 79 % en août 2026 pour les établissements classés du bassin touristique. L'indicateur porte sur un mois et un périmètre précis ; il ne décrit pas l'année entière. La diversification des marchés et des loisirs vise justement à prolonger l'activité.

Ces trois lectures convergent vers un enjeu : consolider la demande tout en améliorant le rendement économique, social et environnemental de chaque destination. L'ouverture de capacités supplémentaires ne remplace pas une organisation solide des services et des compétences.





Ce qu'il faut retenir

Les résultats statistiques de 2025, les observations estivales de 2026 et les perspectives d'investissement jusqu'en 2032 doivent rester séparés. Ils signalent une dynamique sans démontrer que toutes les retombées futures sont acquises. Le suivi gagnera à rapprocher occupation annuelle, achats locaux, emplois permanents et consommation de ressources. Cette combinaison permet de juger la qualité de la croissance touristique autant que son volume, en tenant compte des réalités propres à chaque destination.

Point de vigilance

Un établissement rénové ou davantage occupé n'améliore pas automatiquement le revenu de tous les prestataires voisins. Les circuits d'approvisionnement, la saisonnalité et la qualification des emplois comptent. Les objectifs environnementaux annoncés doivent être vérifiés sur des consommations mesurées, avec une référence comparable. Enfin, les projections d'emplois directs et indirects ne doivent pas être additionnées à des effectifs existants sans préciser leur méthode et leur caractère éventuellement brut ou additionnel.

Regard Maroc

Pour les destinations marocaines, l'enjeu est de construire des économies touristiques moins dépendantes d'un seul marché ou d'une seule saison. Les formations, la maintenance, l'agroalimentaire, les transports et les activités culturelles peuvent élargir les retombées si les opérateurs locaux accèdent réellement aux commandes. Le cas de Saïdia pose clairement la question du prolongement de l'activité. Les financements hôteliers ouvrent une autre possibilité : associer modernisation et sobriété en eau ou en énergie. La réussite devra être appréciée dans les comptes des entreprises comme dans les conditions de travail et les revenus locaux.

RAIL ET PORTS : LA VALEUR SE JOUE DANS LES CONNEXIONS

Le programme ferroviaire présenté dans la publication du 19 octobre et les ambitions de SOMAPORT à Casablanca relèvent d'une même exigence de compétitivité : faire circuler personnes et marchandises avec davantage de fiabilité. Les infrastructures constituent une condition nécessaire, mais leur utilité dépend des services qui les relient aux besoins économiques. La revue examine donc les enveloppes, les calendriers et les interfaces. Une ligne, un terminal ou un équipement ne crée pas à lui seul les flux qui permettront de le rentabiliser durablement.

Le programme ferroviaire, accompagné d'un volet complémentaire, représente une enveloppe annoncée de 134 milliards de dirhams à l'horizon 2030. Il comprend notamment la prolongation de la grande vitesse vers Marrakech, la liaison avec Nador West Med, les trains de proximité et l'acquisition de matériel roulant. Ce total ne représente pas une dépense exécutée. Les échéances, les engagements et la structure de financement doivent être suivis séparément.

Pour les voyageurs, la vitesse ne résout qu'une partie du problème. Le prix, les fréquences, les correspondances et l'accès aux gares déterminent l'utilité quotidienne. Pour les marchandises, le raccordement portuaire prend de la valeur si les opérations de chargement, les horaires et les tarifs permettent un service compétitif de bout en bout. La construction doit répondre aux besoins des chargeurs et des bassins industriels.

SOMAPORT présente de son côté une trajectoire de modernisation des équipements au port de Casablanca, avec des priorités de digitalisation, de sécurité et de formation. L'article relève toutefois une différence entre la capacité nominale annoncée du terminal et le trafic traité déclaré pour 2025. Cet écart appelle une clarification de périmètre et de conditions d'exploitation avant toute conclusion sur la saturation.

Le rapprochement des deux sujets souligne une priorité commune : mesurer la qualité de fonctionnement, et pas seulement les capacités installées. Les gains économiques apparaissent lorsque les infrastructures réduisent effectivement les délais, les incertitudes et les coûts supportés par leurs utilisateurs.





Ce qu'il faut retenir

Les investissements ferroviaires et portuaires gagnent à être évalués comme des services connectés. Les indicateurs utiles comprennent les délais, la ponctualité, le coût complet et l'utilisation des équipements. Les acquisitions annoncées ne sont pas des livraisons constatées ; la capacité nominale ne se confond pas toujours avec le trafic observé. Une lecture précise doit conserver ces différences pour apprécier les avancées sans fabriquer une performance que les données ne démontrent pas encore.

Point de vigilance

Le financement des infrastructures engage des dépenses de construction, mais aussi d'exploitation, de maintenance et de renouvellement. Des recettes insuffisantes peuvent reporter la charge sur d'autres ressources. La comparaison entre programmes exige également de vérifier les chevauchements de périmètre : l'enveloppe ferroviaire ne doit pas être additionnée mécaniquement aux besoins de financement des entreprises publiques. Les chiffres peuvent décrire une partie des mêmes opérations sous des présentations financières différentes.

Regard Maroc

Le Maroc peut tirer un bénéfice durable du rapprochement entre stratégie portuaire, réseau ferroviaire et développement industriel. Pour les PME exportatrices, le gain se mesure dans une livraison fiable à un coût prévisible. Pour les salariés, il se mesure aussi dans l'accès aux emplois et aux formations. Ces usages différents appellent des arbitrages explicites, plutôt qu'une appréciation unique par la vitesse ou le volume. La prochaine étape consiste à rendre visibles les mises en service, les conditions commerciales et les résultats opérationnels, afin de relier les grands projets à la compétitivité vécue.

COMMERCE : DIVERSIFIER MARCHÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

La place de l'Europe, l'effacement du commerce avec l'Algérie et l'adhésion d'Attijariwafa bank à CIPS décrivent trois aspects distincts de l'ouverture marocaine. Le premier concerne la concentration des partenaires, le deuxième une rupture bilatérale et le troisième les infrastructures de règlement en renminbi. Leur rapprochement aide à préciser ce que signifie diversifier. Il ne suffit pas de changer de devise ou d'intermédiaire bancaire : la résilience dépend aussi des produits exportés, des clients servis et de la valeur ajoutée conservée au Maroc.

Selon le rapport de l'Office des Changes repris par L'ODJ, l'Europe représente 59,8 % des échanges marocains de marchandises en 2025. Cette part diminue par rapport à 2024, alors que la valeur des échanges avec le continent progresse. Une baisse du poids relatif ne signifie donc pas une contraction automatique des relations. Elle peut refléter une croissance plus rapide d'autres partenaires. L'Europe ne doit pas non plus être confondue avec la seule Union européenne.

Le dossier algérien appelle une autre prudence. La série attribuée à Asharq Bloomberg fait apparaître une chute des échanges bilatéraux vers environ 79 millions de dollars en 2025. L'article souligne lui-même que la source statistique originelle reste à retrouver et que certaines reprises divergent légèrement. Le constat est celui d'un commerce presque effacé ; la précision apparente des décimales ne doit pas masquer cette réserve.

Une diminution de ventes bilatérales ne mesure pas directement la perte économique nette de chaque pays.

L'adhésion annoncée d'Attijariwafa bank à CIPS élargit pour sa part les possibilités de paiement international en monnaie chinoise. Elle pourrait simplifier des circuits pour les entreprises concernées, selon les tarifs et les modalités d'accès. Elle ne démontre ni une baisse générale des coûts déjà réalisée, ni un abandon du dollar ou de l'euro.

Diversifier les débouchés et améliorer les règlements sont complémentaires, mais restent deux chantiers à évaluer séparément.





Ce qu'il faut retenir

La diversification se mesure dans la distribution des clients, des fournisseurs, des produits et des instruments de paiement. Aucun de ces indicateurs ne résume les autres. La part européenne doit être lue avec les valeurs échangées ; la contraction bilatérale avec l'Algérie exige de conserver les réserves de source. Quant à CIPS, son intérêt économique se jugera dans les conditions effectivement offertes aux entreprises utilisatrices et dans le fonctionnement des opérations.

Point de vigilance

Les statistiques de marchandises ne couvrent pas l'ensemble des relations économiques : services, investissements et flux financiers répondent à d'autres périmètres. Les montants bilatéraux ne suffisent pas non plus à calculer les coûts de substitution ou les recettes redirigées vers d'autres marchés. Pour les paiements en renminbi, la tarification et le risque de change doivent être appréciés contrat par contrat. L'existence d'un nouveau canal ne supprime pas les contraintes commerciales et financières.

Regard Maroc

Le Maroc peut utiliser sa proximité européenne comme base de montée en gamme tout en recherchant de nouveaux débouchés. Cette stratégie suppose de renforcer les compétences commerciales, la conformité, les capacités logistiques et les fournisseurs locaux. Les PME ont besoin d'un accompagnement pratique pour comprendre les conditions de paiement et les normes des marchés visés. La diversification devient alors un travail de construction de valeur, plutôt qu'un simple déplacement géographique. Elle ne rend pas nécessaire un affaiblissement des relations existantes ; elle doit réduire les vulnérabilités tout en préservant les avantages déjà acquis.

CAMPAGNE, INVESTITURE, BUDGET : LES TROIS VIES D'UNE PROMESSE

Le passage au budget permet de préciser la portée des engagements politiques. Plusieurs priorités du programme trouvent une première traduction dans le PLF, avec des étapes qu'il faut comparer à des engagements de même nature.

Une promesse change de statut lorsqu'elle entre dans un programme gouvernemental. Elle devient l'engagement d'une coalition appelée à arbitrer entre des priorités, des moyens et des contraintes parfois différents. Le projet de loi de finances intervient ensuite pour organiser une première séquence d'application. Cette progression est normale dans une démocratie parlementaire. Elle permet de transformer une proposition de campagne en décision collective, puis en instrument public. La qualité de cette transformation constitue le premier objet de notre examen.

Il importe de conserver la trace des trois niveaux. Les propositions électorales appartiennent aux partis qui les ont formulées. Le programme présenté au Parlement engage le gouvernement sur une ligne commune. Le PLF propose des dispositions et des moyens annuels, sans épuiser toute l'action du mandat. Comparer directement une formule de campagne à une seule ligne de crédits

peut donc conduire à un verdict prématuré. La comparaison devient pertinente lorsqu'on rapproche le même bénéficiaire, le même instrument et la même échéance.

Le dossier de lecture du programme transmis pour cette analyse fait apparaître une préoccupation centrale : rapprocher les transformations du pays de leurs effets quotidiens. Il rassemble des engagements sur le revenu disponible, l'emploi, les services et les territoires. La note de présentation du PLF reprend largement ces préoccupations dans ses axes d'action. Cette continuité de contenu est un élément positif. Les questions qui ont structuré les attentes sociales se retrouvent dans la préparation budgétaire ; elles ne disparaissent pas au moment des arbitrages.

L'impôt sur le revenu illustre le travail de précision nécessaire. Un objectif de simplification du barème peut être retenu sur la durée du mandat, tandis que le texte fiscal organise plusieurs étapes annuelles. Le jugement doit alors porter sur la réalité de la première étape et sur la lisibilité de la suivante. Il en va de même pour une aide revalorisée progressivement ou une pension minimale appelée à augmenter. Les dates et les conditions d'éligibilité font partie du contenu de la promesse, autant que son montant final.



La comparaison doit aussi reconnaître ce que le gouvernement poursuit. Les grands chantiers nationaux, les engagements contractuels et les réformes engagées avant son installation ne repartent pas de zéro. Leur continuité est utile lorsqu'elle évite des ruptures de service ou des retards coûteux. La responsabilité du nouvel exécutif réside dans la qualité de leur poursuite, les ajustements qu'il assume et les moyens qu'il leur affecte. Le mérite politique se mesure également à la capacité de faire aboutir ce qui a été préparé auparavant.

À ce stade, la première conclusion est encourageante : les priorités du programme disposent d'un prolongement budgétaire et opérationnel identifiable. L'examen doit maintenant préciser l'intensité de cette

traduction pour chaque engagement. Une mesure directement inscrite dans le texte, une orientation à compléter par décret et une cible de fin de mandat ne produisent pas les mêmes garanties. Préserver ces distinctions permet de soutenir les progrès sans surévaluer leur état d'avancement.

La bonne question devient ainsi celle du respect de la trajectoire. Le premier budget est-il suffisamment explicite pour que les citoyens comprennent ce qui commence, ce qui suit et ce qu'ils pourront vérifier ? Sur ce terrain, la majorité a intérêt à rendre ses engagements comparables dans le temps. Elle se donnerait alors les moyens de défendre ses premiers choix avec des preuves accessibles.



LE CHANGEMENT DE MÉTHODE ANNONCÉ RÉSISTE-T-IL AU PREMIER BUDGET ?

La volonté de juger les politiques sur leurs effets apparaît dans plusieurs dispositifs du PLF. Son intérêt se mesurera à la qualité des informations produites et à leur utilisation dans les décisions.

Le programme gouvernemental porte une idée qui peut améliorer durablement l'action publique : apprécier l'investissement, la protection sociale et la formation à partir de ce qu'ils changent pour leurs bénéficiaires. Cette orientation rejoint une attente simple. Un citoyen veut savoir si son parcours s'améliore ; une entreprise, si une procédure devient plus prévisible. Le PLF 2027 peut amorcer cette évolution en reliant les moyens à des responsabilités et à des résultats suffisamment précis.

La note de présentation prévoit, pour 2027, l'opérationnalisation du cadre de convergence et d'évaluation des politiques publiques. Elle évoque un cadre normatif, une architecture de gouvernance et un système d'information dédié. Les référentiels et certains pilotes s'inscrivent sur 2027-2028. Cette programmation traduit une volonté de construire les instruments de la méthode annoncée. Elle indique aussi que leur déploiement sera progressif. Il serait donc excessif de considérer le dispositif comme

déjà pleinement installé dans tous les départements.

La convergence répond à un problème concret. Une commune peut recevoir un équipement sans disposer du personnel nécessaire, tandis qu'un programme voisin finance une intervention partiellement similaire. Un accompagnement à l'emploi peut s'arrêter au moment où le bénéficiaire rencontre une difficulté de transport. En rapprochant les décisions, l'État peut améliorer l'usage des ressources existantes. La valeur de cette coordination tient à sa capacité de résoudre ces ruptures, avant qu'elles ne produisent des coûts supplémentaires ou une perte de confiance.

La politique de l'emploi fournit un exemple intéressant de cette évolution. La prime envisagée pour les employeurs est associée à l'insertion définitive du bénéficiaire et à son maintien dans l'emploi. Le principe rapproche le soutien public du résultat recherché. Il reste à préciser le montant, la durée et les contrôles dans les instruments d'application. Mais l'orientation est utile : elle incite à regarder ce qui subsiste après la première entrée dans l'entreprise, plutôt que de compter uniquement les dossiers traités.



Une méthode fondée sur les résultats exige également de bons indicateurs. Le nombre de personnes inscrites à une plateforme renseigne sur son utilisation, sans suffire à établir son efficacité. Le taux d'insertion doit préciser la durée du suivi, la nature des contrats et la population observée. Dans la santé, le nombre d'équipements acquis doit être rapproché de leur disponibilité réelle. Pour l'éducation, les moyens mobilisés doivent être associés aux apprentissages et aux écarts entre élèves. Ces exigences rendent les succès plus démontrables.

L'enjeu politique sera de rendre cette information accessible. Une administration peut disposer de nombreuses données sans que le Parlement ou les citoyens puissent les rapprocher. Des séries suivies, des définitions stables et des calendriers

publics permettraient de construire une évaluation partagée. Les résultats insuffisants pourraient alors conduire à des ajustements expliqués, tandis que les dispositifs efficaces bénéficieraient d'un appui mieux justifié. La mesure deviendrait un outil de décision et non une formalité supplémentaire.

Les instruments programmés donnent une première consistance à la méthode annoncée. La nouvelle méthode dispose de points d'appui dans la note budgétaire. Sa réussite dépendra de l'usage concret qui en sera fait : corriger une coordination défailante, réorienter un crédit, simplifier un parcours ou renforcer un service. Le gouvernement pourra marquer sa différence en montrant comment une information nouvelle conduit effectivement à une meilleure décision.



UN NOUVEAU MANDAT SOUS CONTRAINTES : CE QUE LE GOUVERNEMENT HÉRITE, CE QU'IL CHOISIT

Le scénario de 2027 combine une croissance plus modérée et la poursuite des priorités publiques. Cette première année doit se lire comme le départ d'une trajectoire, avec des hypothèses exposées aux aléas internationaux et climatiques.

Le nouveau gouvernement prépare son premier budget dans une économie ouverte, sensible aux marchés de l'énergie, à l'activité de ses partenaires et aux conditions de financement. Ces contraintes donnent au choix budgétaire une dimension de prudence. Elles ne retirent pas à l'exécutif sa responsabilité ; elles l'obligent à hiérarchiser les interventions et à préserver des capacités de réaction. La note de présentation du PLF 2027 permet d'identifier les principales hypothèses de cet exercice.

Le cadrage retient une croissance du PIB réel de 3,7 % en 2027, après 4,7 % attendu en 2026. L'écart est de 1 point de pourcentage. La note l'explique notamment par la normalisation agricole après un rebond important. Elle retient une récolte céréalière de 70 millions de quintaux pour 2027 et une progression de la valeur ajoutée agricole de 0,5 %. La valeur ajoutée non agricole augmenterait de 4 %. Ces données décrivent un scénario prévisionnel ; elles ne constituent pas des résultats déjà observés.

Le programme, tel que repris dans le dossier de lecture, vise une croissance moyenne de 5 % sur 2027-2031. La prévision de la première année ne suffit pas à invalider cet objectif : une moyenne sur cinq ans admet des rythmes différents selon les exercices. Elle implique néanmoins une accélération ultérieure pour atteindre la cible. L'intérêt du premier budget sera donc d'appuyer les capacités productives et les investissements susceptibles de soutenir cette suite du mandat, au-delà du seul effet de la campagne agricole.

Les hypothèses énergétiques demandent la même attention. Le cadrage retient un prix moyen du butane de 600 dollars la tonne et un Brent à 75 dollars le baril en 2027. Ces références contribuent à l'évaluation des coûts et de certains besoins de soutien. Une évolution défavorable des cours modifierait les équilibres. La prudence consiste à prévoir comment ajuster les instruments tout en protégeant les dépenses essentielles. Une hypothèse centrale est utile lorsqu'elle s'accompagne d'une capacité d'anticipation.

Le gouvernement hérite également d'engagements déjà pris. Les infrastructures en chantier, les accords sociaux et la poursuite de la protection sociale créent des obligations qui dépassent une législature. Les financer contribue à la continuité du service public et à la crédibilité de l'État. Le débat doit ensuite porter sur la part des moyens encore arbitable et sur les changements proposés. Cette distinction évite d'attribuer l'ensemble du budget à des décisions nouvelles, tout en reconnaissant le travail nécessaire pour mener les réformes à leur terme.

Le maintien annoncé du déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2027, dans le scénario gouvernemental, constitue un repère de discipline. Il impose de rechercher des ressources et d'améliorer l'efficacité des dépenses. L'effort d'investissement public reste parallèlement programmé. Cette combinaison exprime une ambition cohérente : poursuivre le développement sans perdre la maîtrise des finances. Sa solidité devra être réévaluée au rythme des données d'exécution, des recettes effectivement perçues et de la conjoncture.

Ce premier budget ouvre ainsi une possibilité réelle de consolider les acquis tout en améliorant leur traduction sociale. L'environnement ne permet aucune garantie automatique, mais il ne condamne pas non plus l'action. Le gouvernement sera surtout jugé sur la qualité des arbitrages qu'il contrôle et sur sa capacité à expliquer rapidement les ajustements que les circonstances pourraient rendre nécessaires.



POUVOIR D'ACHAT : LE BUDGET PEUT-IL AGIR SUR LE PRIX DU QUOTIDIEN ?

Le PLF maintient le soutien à des produits essentiels et l'article à une réforme des circuits de distribution. Cette combinaison peut agir sur plusieurs causes de la dépense familiale, avec des effets à vérifier au détail.

Les ménages évaluent le pouvoir d'achat à travers leurs achats répétés. Une progression moyenne de l'activité économique ne suffit pas à alléger un panier alimentaire ou une facture contrainte. Le programme gouvernemental prend cette difficulté au sérieux en associant soutien direct et amélioration du fonctionnement des marchés. Le PLF 2027 donne une première traduction à cette approche. Il préserve une protection sur certains produits et annonce des interventions sur les coûts d'intermédiation et l'approvisionnement.

La note de présentation prévoit 19,4 milliards de dirhams pour le soutien aux prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre. Le rapport sur la compensation reprend cette enveloppe. Le périmètre doit être conservé : il s'agit de produits précisément désignés, sans équivalence avec un soutien à toutes les dépenses alimentaires ou énergétiques. La programmation permet néanmoins de maintenir un instrument de protection connu, particulièrement utile lorsque les ménages disposent de peu de possibilités pour absorber un surcoût.

Cette enveloppe ne doit pas être comparée mécaniquement aux différentes valeurs évoquées pour 2026. Une dotation initiale, des crédits supplémentaires et une charge estimée en clôture correspondent à des notions distinctes. L'évolution des cours et des volumes subventionnés intervient également. Pour apprécier l'effort, il faudra suivre les dépenses sur un périmètre comparable et expliquer les écarts. Une baisse d'enveloppe ne signifie pas nécessairement une baisse équivalente de la protection, comme une hausse ne garantit pas à elle seule une amélioration du prix final.

Le second levier concerne la distribution. La note prévoit une modernisation des marchés de gros et une meilleure maîtrise des coûts de stockage, de transport et d'intermédiation. Cette orientation peut produire un bénéfice durable si elle rapproche les producteurs des débouchés et réduit les pertes. Elle exige des infrastructures, mais aussi des règles de gestion et une transparence des transactions. Un équipement construit ne suffit pas lorsque les

pratiques qui renchérissent le passage du produit restent inchangées.

La prise en charge annoncée des factures mensuelles d'électricité inférieures ou égales à 100 dirhams constitue un autre signal en faveur des dépenses contraintes. La note de présentation expose le principe ; le dossier du programme évoque un ciblage des ménages éligibles. Les modalités et le financement opérationnel devront préciser son application. Le lecteur doit comprendre qu'un seuil de facture ne correspond pas à un versement uniforme de 100 dirhams à tous les foyers. La portée sociale dépendra du public effectivement couvert.

Pour mesurer les effets de l'ensemble, le suivi des prix devrait descendre au niveau des produits et des territoires. Des moyennes nationales peuvent masquer des écarts de disponibilité, de transport ou de concurrence. Le producteur doit également être pris en compte : une baisse du prix payé par le consommateur est plus soutenable lorsqu'elle provient d'une chaîne mieux organisée que d'une fragilisation de celui qui produit. Cette articulation donne à la réforme des marchés une dimension économique autant que sociale.

Le maintien de la protection et la réorganisation des marchés peuvent ainsi se compléter. La réussite se mesurera progressivement à la stabilité de l'approvisionnement, à la réduction des coûts évitables et à la lisibilité des aides. Le gouvernement dispose de leviers complémentaires ; leur coordination déterminera la différence ressentie dans le budget des ménages.



IMPÔT SUR LE REVENU : QUI GAGNERAIT QUOI, ET À QUELLE DATE ?

Le projet fiscal propose une première baisse structurée de la charge d'IR en 2027 et détaille une transition jusqu'en 2030. La lecture du calendrier évite de confondre les taux de la première année avec le barème prévu à terme.

La réforme de l'impôt sur le revenu constitue une traduction particulièrement lisible du programme. Le texte du PLF permet d'aller au-delà d'une orientation générale en identifiant des seuils et des étapes. L'élément immédiat le plus visible serait le relèvement à 60 000 dirhams du seuil annuel de revenu net imposable exonéré. Cette base fiscale doit être distinguée du salaire brut et du montant effectivement reçu après les différentes retenues. Une conversion en salaire mensuel exige une situation précisément définie.

Pour 2027, le régime transitoire proposé exonère la tranche allant jusqu'à 60 000 dirhams par an. Il applique ensuite 10 % entre 60 001 et 80 000 dirhams, 20 % entre 80 001 et 100 000 dirhams, 34 % entre 100 001 et 180 000 dirhams et 37 % au-delà. Les taux s'appliquent par tranche. Atteindre une tranche supérieure ne soumet donc pas la totalité du revenu à son taux. Cette progressivité détermine le montant réellement dû.

Prenons une illustration strictement fiscale, avant les éventuelles réductions pour charges de famille. Pour un revenu net imposable annuel de 80 000 dirhams, l'impôt résultant du barème proposé serait de 2 000 dirhams : seule la fraction de 20 000 dirhams dépassant le seuil exonéré serait taxée à 10 %. Pour 100 000 dirhams de revenu net imposable annuel, il serait de 6 000 dirhams, soit 2 000 dirhams sur la deuxième tranche et 4 000 sur la suivante. Ces exemples ne sont pas des simulations de bulletin de paie.

Le texte organise ensuite la transition. Le taux marginal proposé demeure de 37 % en 2028, passerait à 35 % en 2029, puis à 30 % en 2030.

Le barème général, après cette transition, conserve un seuil exonéré de 60 000 dirhams et prévoit les tranches imposables à 10 %, 20 % et 30 %, avec des bornes différentes. L'existence de cette séquence est positive : elle fournit une visibilité que ne donnerait pas une simple promesse de baisse ultérieure.

Le PLF propose aussi une déduction pour frais professionnels de 45 % pour la catégorie visée à l'article 59-I-A du Code général des impôts, avec un plafond annuel de 35 000 dirhams. L'effet dépend donc du revenu et des règles applicables au contribuable. Là encore, le pourcentage annoncé ne doit pas être lu isolément du plafond. L'ensemble des cotisations et déductions doit être pris en compte avant d'annoncer le gain mensuel d'un salarié.

La réforme comporte une première étape concrète et une trajectoire détaillée. Son appréciation politique doit rester attachée à ce calendrier. Le taux marginal de 30 % ne serait pas celui de 2027. De même, l'exonération générale de tous les salaires nets mensuels inférieurs à 10 000 dirhams ne peut pas être déduite du seuil annuel de 60 000 dirhams. La précision renforce ici la portée de l'avancée : le projet propose des règles mesurables, dont les bénéficiaires pourront vérifier les effets si elles sont adoptées.



AIDES SOCIALES ET RETRAITES : DES ENGAGEMENTS AUX PREMIERS DROITS EFFECTIFS

La programmation donne une première étape à plusieurs engagements sociaux. L'enjeu est de sécuriser les bénéficiaires, le ciblage et le financement tout au long d'une montée en charge progressive.

La crédibilité d'un État social dépend de la régularité de la protection qu'il apporte. Une prestation comprise, accessible et prévisible peut aider un ménage à mieux organiser ses dépenses. Le programme gouvernemental inscrit les aides et les retraites dans cette perspective. La note de présentation du PLF 2027 prolonge l'orientation en annonçant des premières revalorisations et une évolution de la gestion. Le démarrage mérite une appréciation constructive, sans confondre un objectif du mandat avec un droit immédiatement applicable.

Le montant minimum mensuel de l'aide sociale directe serait porté de 500 à 600 dirhams pour les ménages éligibles. L'écart est de 100 dirhams, soit une hausse de 20 % du plancher actuel. Il ne s'agit pas d'une augmentation uniforme de 20 % de toutes les prestations ni d'un montant attribué à tous les ménages marocains. La cible progressive de 1 000 dirhams relève d'une trajectoire plus longue. La première marche est identifiable ; la suite devra être précisée dans son calendrier et son financement.

L'échelle du dispositif explique l'importance de cette programmation. Selon la note, plus de quatre millions de ménages bénéficiaient du régime à fin septembre 2026. Les prestations servies depuis le lancement en décembre 2023 dépassaient 71 milliards de dirhams. Ces données décrivent respectivement un effectif à une date et un cumul sur plusieurs exercices. Elles montrent l'ampleur de l'engagement déjà pris ; elles ne constituent pas le budget annuel de l'aide pour 2027.

Le ciblage est appelé à évoluer progressivement vers le revenu disponible effectif. L'intention peut renforcer l'équité si elle permet de mieux distinguer les situations réelles. La note prévoit le maintien de l'indice socio-économique comme complément lorsque les données sur les revenus sont insuffisantes. Elle mentionne aussi les recours, les rectifications et la prise en compte des revenus saisonniers. Ces garanties sont essentielles pour qu'une amélioration temporaire des ressources ne

provoque pas une exclusion disproportionnée d'un ménage encore fragile.

Les retraites appellent une lecture distincte. La note envisage une première étape à 1 700 dirhams mensuels en 2027 pour le minimum des pensions concernées, dans une progression vers 3 000 dirhams. Elle évoque également le passage du taux de réversion des pensions de veuvage de 50 % à 100 %. Les spécificités et les équilibres des régimes doivent être pris en compte. Ces orientations demandent donc des paramètres d'application ; elles ne permettent pas d'annoncer une pension minimale universelle de 3 000 dirhams dès 2027.

La qualité du service comptera autant que les montants. Le transfert de gestion de l'aide vers l'Agence nationale du soutien social et le développement de sa présence territoriale peuvent rapprocher l'administration des bénéficiaires. Leur réussite se mesurera à la continuité des paiements et au traitement des réclamations. La modernisation numérique sera utile si elle facilite également la démarche des personnes qui maîtrisent moins les outils en ligne.

Le premier budget amorce ainsi plusieurs engagements sociaux dans une direction cohérente. La progression annoncée paraît plus crédible lorsqu'elle expose ses étapes et ses conditions. Le gouvernement pourra consolider ce début en publiant les règles d'éligibilité, les dates d'entrée en vigueur et le coût des mesures. C'est cette prévisibilité qui transformera une annonce favorable en protection durable pour les ménages.



EMPLOI DES JEUNES : COMMENT AMORCER LA PROMESSE D'UN MILLION D'EMPLOIS ?

Le programme fixe une ambition d'emploi élevée. Le PLF en prépare certains instruments en mettant davantage l'accent sur les parcours, les besoins des entreprises et le maintien dans l'emploi.

L'emploi sera l'un des juges les plus exigeants du mandat. Pour un jeune, la réussite économique prend une forme concrète : trouver une activité déclarée, acquérir de l'expérience et disposer d'un revenu permettant de construire un projet. Le dossier de lecture du programme rapporte une ambition d'environ un million d'emplois sur la législature. Le premier budget ne peut réaliser à lui seul cette cible. Il doit en revanche organiser les conditions qui rendent sa poursuite crédible et mesurable.

La ventilation sectorielle du programme réunit des catégories différentes, dont l'industrie, les services externalisés, l'agriculture et les activités associées à 2030. Leur addition doit être suivie avec prudence. Un emploi net, une installation agricole et un contrat lié à un chantier ne décrivent pas exactement le même résultat. La première exigence sera donc d'harmoniser les définitions, les durées et les méthodes de comptage. Une ambition élevée gagne en force lorsqu'elle permet de distinguer les créations durables des interventions temporaires.

La note de présentation propose un parcours intégré, de l'orientation à l'insertion. Elle donne une place importante à la formation qualifiante conçue en lien avec les besoins des entreprises. Ce rapprochement constitue un point favorable. La formation devient plus utile lorsqu'elle correspond à des recrutements identifiables et à des compétences effectivement recherchées. La logique de financement fondée sur les résultats d'insertion, évoquée dans la note, peut contribuer à cette amélioration si les critères restent transparents et adaptés aux publics les plus éloignés de l'emploi.

Le projet de prime à l'emploi retient également l'attention. Elle serait accordée à l'employeur en cas d'insertion définitive et sous condition de maintien du bénéficiaire dans l'activité. Le principe cherche à encourager la consolidation du poste. Les montants et les modalités doivent encore être précisés dans les instruments compétents. L'intérêt du dispositif dépendra de son accessibilité aux entreprises, de sa

capacité à éviter les effets d'aubaine et du suivi des jeunes après la période aidée.

Les obstacles périphériques sont mieux reconnus. La note prévoit un parcours pour les jeunes de 18 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Elle évoque aussi la mobilité, les crèches et des mesures destinées aux jeunes femmes. Cette approche élargit utilement le diagnostic. Une offre d'emploi peut rester inaccessible en l'absence de transport ou de solution de garde. Lever ces freins peut rendre les crédits de formation et d'insertion beaucoup plus efficaces.

L'entrepreneuriat doit lui aussi être suivi dans la durée. Le nombre d'entreprises accompagnées renseigne sur l'activité d'un dispositif, mais leur survie et leurs revenus permettent d'en apprécier l'effet économique. Les possibilités de financement, d'incubation et d'accès aux marchés doivent fonctionner ensemble. La priorité donnée dans la note à la viabilité des projets et au suivi après création correspond à cette exigence. Elle peut éviter de transformer la création administrative d'une entreprise en réussite présumée.

L'amorce est donc positive sur la conception des parcours. La preuve budgétaire et opérationnelle se précisera avec les enveloppes détaillées, les conventions et les premiers résultats. Le tableau de bord du mandat devra séparer personnes formées, bénéficiaires d'un premier contrat et emplois effectivement créés. Le gouvernement disposera alors d'un outil plus solide pour démontrer les progrès et réorienter rapidement les dispositifs moins efficaces.



LODj
MÉDIA

LODj
24 Web TV+

MAROC
AFRIQUE
MONDE

LA web TV 24H/7J
marocaine des générations
X, Y & Z!

**L'INFO
AUTREMENT!**

LODj
24 Web TV+



Actualité



Décryptages



Interviews



Débats



Culture



Société

(((•))) LIVE STREAMING 24H/24 • 7J/7

SUIVEZ-NOUS SUR



Facebook



Instagram



TikTok



YouTube



Kick



Twitch



SCANEZ
ET REGARDEZ
MAINTENANT!



Sur notre site
www.lodj.ma/tv



Sur tous vos écrans
PC, mobile, tablette



En direct
et en replay

SANTÉ : DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU RENDEZ-VOUS MÉDICAL ACCESSIBLE

Le PLF prolonge la transformation de l'offre de soins avec des moyens humains et hospitaliers identifiables. L'enjeu est de faire fonctionner ensemble assurance, personnel, équipements et organisation territoriale.

Une couverture médicale prend toute sa valeur lorsqu'elle permet d'obtenir un soin dans des conditions supportables. Le programme gouvernemental reconnaît cette exigence, que le PLF 2027 peut contribuer à rendre plus concrète. L'orientation générale associe le renforcement des infrastructures, les ressources humaines et la réforme de l'organisation. Ce choix est pertinent : un hôpital équipé et un assuré disposant de droits peuvent encore se manquer si les rendez-vous, les équipes et le parcours ne sont pas correctement organisés.

Le texte du PLF propose 5 400 postes budgétaires au ministère de la Santé et de la Protection sociale. Ce volume constitue une autorisation de recrutement, sans équivalence immédiate avec autant de professionnels déjà en fonction. Son effet dépendra des concours, des profils recrutés et des affectations. Il représente néanmoins un engagement identifiable en faveur des capacités humaines. La répartition devra répondre aux besoins des

territoires et aux disciplines où l'insuffisance de personnel limite l'accès effectif aux soins.

La note de présentation mentionne une enveloppe de l'ordre de 4,6 milliards de dirhams pour les projets hospitaliers concernés en 2027. Elle prévoit également 1,5 milliard de dirhams pour la poursuite de la mise à niveau de 90 hôpitaux nécessitant une réhabilitation. Ces valeurs correspondent à des programmes précis et ne doivent pas être présentées comme le budget total de la santé. Leur articulation doit être conservée sans présumer qu'une addition restitue l'ensemble de l'effort sectoriel.

Les structures de proximité occupent une place décisive dans l'efficacité de ces investissements. Lorsque les premiers soins sont disponibles, les familles évitent certains déplacements et les grands établissements peuvent mieux traiter les situations complexes. La poursuite de la réhabilitation des centres de santé répond à cet enjeu. Le suivi devra porter sur les horaires, les consultations disponibles et la continuité du service. Le bâtiment constitue une condition matérielle ; le fonctionnement régulier donne au programme sa valeur pour les habitants.



La territorialisation de la gouvernance peut soutenir cette amélioration. La note fait état de six groupements sanitaires territoriaux opérationnels dans le bilan présenté et prévoit la poursuite du déploiement. L'intérêt attendu est une meilleure coordination de l'offre au niveau régional. Les transferts institutionnels doivent toutefois être accompagnés de responsabilités claires et de moyens de gestion. Ils peuvent aussi modifier les périmètres budgétaires et les effectifs comptabilisés : une variation administrative ne traduit pas automatiquement une augmentation ou une diminution de l'offre de soins.

Le financement de l'assurance demeure un autre pilier. La note rapporte 7,84 milliards de dirhams de cotisations prises en charge par l'État au titre d'AMO Tadamon sur les trois premiers trimestres de 2026. Il

s'agit d'un bilan sur neuf mois, sans comparaison directe possible avec une année entière. Cette donnée rappelle surtout que l'extension des droits crée un engagement régulier. Les moyens de l'assurance et ceux des établissements doivent progresser de manière compatible pour réduire les obstacles rencontrés par les patients.

L'association des recrutements et des programmes hospitaliers peut rendre la réforme plus effective. Pour transformer l'effort en amélioration tangible, le gouvernement devra publier des indicateurs de disponibilité et de délais, avec des périmètres stables. Un rendez-vous obtenu plus rapidement, un examen réalisé à proximité ou une rupture évitée constitueront des preuves accessibles. La réussite de la réforme sera d'autant plus reconnue qu'elle pourra être décrite à cette échelle.



ÉDUCATION : QUE FINANCE RÉELLEMENT L'EFFORT BUDGÉTAIRE ?

L'augmentation des crédits de l'Éducation nationale confirme une priorité du mandat. Sa composition montre le rôle majeur des rémunérations et invite à suivre séparément les conditions d'enseignement et les apprentissages.

L'école concentre une attente qui dépasse le seul service public. Elle détermine les possibilités de progression des enfants, la confiance des familles et une partie des capacités productives futures. Le programme gouvernemental place la qualité des apprentissages au centre de cette ambition. Le PLF 2027 maintient un effort budgétaire important pour le département de l'Éducation nationale. Son appréciation demande de comprendre à quoi correspondent les moyens supplémentaires et comment ils peuvent améliorer la vie des établissements.

La note de présentation indique 106,9 milliards de dirhams de crédits pour ce département au titre du PLF 2027, contre 102,2 milliards dans la loi de finances 2026. La hausse annoncée est de 4,7 milliards de dirhams. Calculée sur les montants arrondis publiés, elle représente environ 4,6 %. Cette comparaison rapproche deux programmations budgétaires ; elle ne compare pas des dépenses effectivement exécutées. Le périmètre ne doit pas non plus

être élargi automatiquement à l'ensemble de l'enseignement supérieur.

La composition de l'écart est éclairante. La note attribue 4,57 milliards de dirhams de la hausse à la masse salariale, en lien notamment avec le statut des personnels et l'amélioration de leur situation. Ce poste explique donc l'essentiel de l'augmentation présentée. Il serait inexact de décrire tous les crédits supplémentaires comme de nouveaux bâtiments ou équipements. Reconnaître cette structure ne diminue pas la portée de l'effort : les femmes et les hommes qui assurent l'enseignement constituent une ressource centrale du système.

La stabilisation des parcours professionnels peut favoriser un meilleur fonctionnement, à condition d'être accompagnée d'un travail sur les pratiques pédagogiques, la formation et les affectations. Les moyens humains doivent parvenir là où les besoins sont les plus importants. Une moyenne nationale peut masquer une classe surchargée ou une difficulté persistante dans une zone éloignée. Le suivi territorial devient ainsi indispensable pour relier les engagements salariaux à l'équité du service rendu aux élèves.



Le préscolaire illustre l'articulation entre accès et qualité. La note programme des moyens de fonctionnement et d'investissement pour sa consolidation, ainsi qu'une évolution du modèle pédagogique. La construction de l'offre doit s'accompagner d'un encadrement formé et d'une continuité avec le primaire. La valeur de la dépense se vérifiera dans la préparation des enfants aux apprentissages, sans se réduire au nombre d'unités ouvertes. Les besoins des territoires ruraux appellent également des solutions adaptées à la distance et à la dispersion de l'habitat.

Pour les familles, la réussite doit être lisible dans les parcours. La disponibilité des enseignants, le temps d'apprentissage effectif et la réduction des ruptures scolaires sont des indicateurs plus proches de leur

expérience que le seul montant du budget. Le gouvernement gagnerait à publier des résultats comparables dans le temps, en expliquant les changements de périmètre. Les difficultés pourraient alors être traitées plus rapidement et les méthodes efficaces étendues sur des bases documentées.

Le PLF passe une première épreuve favorable en préservant la priorité éducative et en assumant les engagements envers les personnels. Le prochain enjeu sera de démontrer que ces moyens soutiennent une amélioration pédagogique et territoriale. L'effort ne doit pas être jugé uniquement à sa hausse nominale. Sa réussite se verra dans une école où les enfants apprennent mieux et où les familles ont davantage confiance dans le parcours proposé.



LOGEMENT : LA PROMESSE D'ACCÈS RÉSISTE-T-ELLE AUX RÉALITÉS DES MÉNAGES ?

La diversification annoncée des solutions de logement répond à des besoins différents. Le PLF doit permettre d'identifier ce qui commence réellement, en distinguant acquisition, location et habitat rural.

Un ménage cherche un logement compatible avec ses ressources et avec les lieux où il travaille, étudie ou reçoit des soins. La seule augmentation du nombre de constructions ne garantit pas cette compatibilité. Le programme gouvernemental, tel que présenté dans le dossier transmis, élargit utilement les réponses envisagées. L'acquisition reste importante, mais la location, les besoins des jeunes et l'habitat rural occupent aussi une place. Le premier budget doit organiser cette diversité sans laisser croire que tous les dispositifs sont déjà déployés.

L'aide à l'acquisition correspond à un besoin bien identifié : alléger le financement initial d'une résidence pour les ménages éligibles. Son efficacité dépend de l'offre disponible dans les catégories de prix concernées, des conditions de crédit et des frais associés. La continuité du dispositif peut apporter de la visibilité aux acquéreurs et aux opérateurs. Elle doit être évaluée à partir des ménages effectivement servis, de la localisation des logements et de leur adéquation aux besoins. Une demande déposée ne constitue pas encore une acquisition achevée.

Le développement de la location abordable ouvre une perspective complémentaire. Certains ménages ne peuvent ou ne souhaitent pas immobiliser un apport ni s'engager durablement dans un crédit. La mobilisation du foncier et les incitations aux opérateurs peuvent soutenir une offre plus accessible. Pour être crédible, cette orientation doit préciser les obligations de loyer, la durée de maintien de la destination locative et la qualité de gestion. Les avantages publics ont davantage de sens lorsqu'ils correspondent à un bénéfice durable pour l'occupant.

Le logement des jeunes mérite un suivi propre. Une solution temporaire à proximité d'une formation ou d'un premier emploi peut faciliter une insertion. Elle relève d'une logique différente de l'accession familiale. Le programme évoque plusieurs formes d'hébergement et de location ; leur traduction devra être appréciée avec les collectivités, les opérateurs et les instruments de garantie. Le

nombre de solutions annoncé sur le mandat ne doit pas être présenté comme un volume livré dès la première année budgétaire.

L'habitat rural constitue un autre chantier. La note de présentation mentionne un programme intégré visant la mise à niveau ou la construction de 100 000 logements au cours des cinq prochaines années. Cette formulation réunit des interventions différentes : réhabiliter une habitation existante et construire un logement neuf ne mobilisent pas les mêmes moyens. La cible est pluriannuelle. Le suivi devra distinguer les opérations, les montants engagés et les ménages dont les conditions de vie ont effectivement été améliorées.

L'accompagnement technique et la clarification des règles d'urbanisme peuvent donner au programme une portée importante. Un soutien financier reste difficile à utiliser si le ménage ne peut sécuriser son terrain ou disposer d'une solution de construction adaptée. L'attention aux risques naturels, à l'eau et aux matériaux locaux peut également éviter des dépenses futures. Ces éléments donnent à la politique de logement une dimension de prévention et de qualité, au-delà du seul nombre d'unités.

La diversité des réponses ouvre des possibilités à des ménages dont les besoins sont différents. Le PLF doit maintenant rendre lisible la première séquence de réalisation et les responsabilités des intervenants. Le progrès se mesurera à des logements accessibles, bien situés et utilisables dans la durée. Le gouvernement pourra convaincre en suivant les parcours jusqu'à leur aboutissement, plutôt qu'en réunissant sous un même total des intentions et des logements effectivement occupés.



LODj



PANORAMA SPORT

SAISON 2

Podcast sportif animé par :
Mohammed El Ouardi

En live streaming sur :



Youtube



Instagram



Facebook



TikTok



Kick



Twitch



En rediffusion MP3 sur :



Apple
Podcasts



Google
podcats



Spotify



Deezer

JUSTICE TERRITORIALE : LA CARTE DES CRÉDITS SUIT-ELLE CELLE DES BESOINS ?

Le PLF donne une place identifiable au développement territorial intégré. La réussite dépendra de la sélection des projets, de leur articulation et de la capacité à suivre les financements sans confondre leurs périmètres.

L'égalité des chances dépend fortement du lieu où l'on vit. La proximité d'une école, d'un centre de santé, d'un transport ou d'un bassin d'emploi transforme les possibilités réelles d'un ménage. Le programme gouvernemental inscrit la réduction de ces écarts parmi ses priorités. Le PLF 2027 prolonge cette orientation avec la nouvelle génération de programmes de développement territorial intégré. Le choix d'une approche coordonnée est favorable lorsque les équipements et les services sont conçus autour des mêmes besoins locaux.

La note de présentation annonce la mobilisation de crédits de l'ordre de 25 milliards de dirhams en 2027 pour accélérer ces programmes. Il faut conserver ce périmètre. Ce montant ne correspond pas aux 25 milliards également présentés pour l'investissement des collectivités territoriales dans la ventilation de l'effort public global. Deux valeurs identiques peuvent désigner des ensembles différents. Les additionner ou les considérer comme interchangeables

brouillerait l'effort réel et les responsabilités financières.

Les horizons pluriannuels appellent également une clarification. La note mentionne près de 210 milliards de dirhams sur huit ans et, dans un développement voisin, une enveloppe de 130 milliards sur cinq ans. Les passages relevés ne suffisent pas à établir précisément leur articulation. Le dossier ne les additionne donc pas. Une présentation consolidée des programmes, de leurs périodes et des contributions permettrait au gouvernement de renforcer la lisibilité d'une priorité qui bénéficie déjà d'une traduction budgétaire identifiable.

Le texte du PLF prévoit par ailleurs une autorisation d'engagement anticipé de 15 milliards de dirhams sur les crédits de 2028 du Fonds de développement territorial intégré. Cet instrument peut préparer la continuité des projets. Il ne constitue pas un décaissement de 15 milliards en 2027 et ne doit pas être présenté comme une enveloppe annuelle supplémentaire automatiquement dépensée. Cette distinction entre engagement et paiement est particulièrement importante pour comprendre des programmes territoriaux qui s'étalent sur plusieurs exercices.



La répartition doit ensuite être examinée à partir des besoins et des résultats attendus. Le montant absolu reçu par une région ne renseigne pas à lui seul sur l'équité. La population, les déficits d'équipement, l'éloignement et le coût du service peuvent justifier des intensités différentes. Certains grands réseaux desservent plusieurs territoires et ne se résument pas au lieu du chantier. Une lecture sérieuse associe donc les crédits à la fonction des projets et aux populations qui en bénéficieront effectivement.

Les capacités locales d'exécution détermineront une part importante du résultat. Sécuriser le foncier, préparer les études et organiser la maintenance permettent d'éviter les retards. Les changements institutionnels annoncés doivent faciliter les décisions

et clarifier les responsabilités. L'intégration territoriale sera réussie lorsqu'un équipement nouveau disposera de ses équipes, de ses accès et de son budget de fonctionnement. Les habitants jugeront l'ensemble du parcours, sans distinguer les administrations qui ont financé chaque composante.

L'attention aux besoins locaux dispose ainsi d'un premier appui dans la programmation. La prochaine avancée décisive serait une carte publique des projets et de leurs échéances, avec des données financières comparables. Le gouvernement pourrait y montrer comment les moyens répondent aux écarts de départ. La justice territoriale gagnerait alors une traduction que chacun pourrait suivre au plus près de son lieu de vie.



INVESTISSEMENT PUBLIC : QUELLES RETOMBÉES POUR LES PME ET L'EMPLOI LOCAL ?

L'effort public programmé constitue un appui à l'activité. Son efficacité pour les petites entreprises dépendra des conditions d'accès à la commande, des paiements et de l'intégration aux projets.

L'investissement public peut soutenir les entreprises bien au-delà des grands groupes qui portent les chantiers. Il crée une demande de matériaux, de services et de compétences. Pour que cette demande irrigue le tissu local, les règles d'accès et les conditions financières comptent autant que l'enveloppe annoncée. Le programme gouvernemental met l'accent sur les retombées économiques et l'emploi. Le PLF 2027 offre un volume de programmation qui donne à cette orientation un terrain d'application important.

La note de présentation fixe l'effort d'investissement global du secteur public à 400 milliards de dirhams pour 2027. La ventilation est explicite : 251 milliards pour les établissements et entreprises publics, y compris le Fonds Mohammed VI pour l'investissement ; 124 milliards pour l'ensemble État concerné après neutralisation des transferts ; 25 milliards pour les collectivités territoriales. Ces composantes totalisent bien 400 milliards. Les crédits de paiement d'investissement du budget général

constituent un autre agrégat et ne doivent pas être ajoutés à cet ensemble.

Ce niveau de programmation peut donner de la visibilité aux fournisseurs. Les projets préparés sur plusieurs années permettent d'anticiper des recrutements et des équipements. L'effet dépend toutefois de la maturité des opérations et de leur rythme effectif. Une entreprise ne finance pas sa trésorerie avec une annonce. Elle a besoin de marchés accessibles, de prestations réceptionnées et de paiements prévisibles. La qualité de la chaîne administrative détermine ainsi une part du bénéfice économique attendu.

Les PME rencontrent des contraintes particulières. Des lots trop importants, des exigences disproportionnées ou des informations difficiles à obtenir peuvent limiter leur participation. Le soutien public gagne en efficacité lorsque les procédures permettent une concurrence réelle et des partenariats équilibrés. L'objectif n'est pas de diminuer les exigences de qualité, mais de rendre l'accès compatible avec la capacité des entreprises compétentes. La sous-traitance peut alors favoriser une montée en gamme au lieu de concentrer les risques financiers sur les plus petits opérateurs.



Le foncier public constitue un autre levier de cette politique. Le rapport transmis indique que 308 projets ont été approuvés en 2025 sur le domaine privé de l'État, avec un investissement prévisionnel de 70,67 milliards de dirhams et 16 333 emplois attendus à terme. Ces données décrivent des projets approuvés et des effets projetés. Elles ne démontrent pas une réalisation intégrale durant l'année. Le suivi de leur passage à l'activité permettra d'apprécier l'efficacité du soutien foncier.

La mesure des retombées doit porter sur la valeur ajoutée locale, les compétences et la durée des emplois. Un chantier peut offrir une activité importante pendant sa construction et des besoins plus limités ensuite. Préparer les reconversions et renforcer les fournisseurs peut prolonger ses bénéfices. Les grands

rendez-vous à venir constituent une occasion de développer des références commerciales réutilisables. L'effet durable dépendra de cette capacité à transformer une commande ponctuelle en savoir-faire et en débouchés nouveaux.

Le gouvernement dispose donc d'un levier significatif pour soutenir l'économie et les PME. La programmation constitue un appui important pour préparer l'activité des entreprises. Cet appui deviendra plus convaincant avec des données d'exécution, des délais de paiement suivis et une mesure des entreprises effectivement associées. La réussite de l'investissement se reconnaîtra dans les capacités productives qu'il laisse après les livraisons, autant que dans les équipements eux-mêmes.



EAU, ÉNERGIE, ALIMENTATION, NUMÉRIQUE : LES SOUVERAINETÉS À L'ÉPREUVE DU FINANCEMENT

Les priorités stratégiques du PLF visent à réduire les dépendances qui fragilisent l'économie et les ménages. Leur cohérence dépend de projets complémentaires et d'une lecture précise des capacités annoncées.

La souveraineté devient concrète lorsqu'un pays sécurise les ressources indispensables à son développement. L'eau conditionne les usages domestiques et productifs ; l'énergie influence les coûts ; l'alimentation engage la stabilité des approvisionnements ; le numérique dépend d'infrastructures et de compétences maîtrisées. Le programme gouvernemental réunit ces domaines dans une même ambition de résilience. Le PLF 2027 prolonge cette vision en organisant des programmes dont les effets se déploient sur plusieurs années.

Sur l'eau, la note de présentation évoque une capacité nationale de stockage des barrages supérieure à 24 milliards de mètres cubes à fin 2027. Il s'agit d'une capacité cible, sans équivalence avec un volume d'eau effectivement disponible. La distinction est décisive : le remplissage dépend de la ressource et de son utilisation. Les interconnexions, le dessalement et l'amélioration des usages doivent donc être appréciés ensemble. Accroître les capacités

peut renforcer la sécurité, à condition d'en assurer la gestion et la maintenance.

Le lien avec l'énergie apparaît immédiatement. Le dessalement exige une alimentation électrique fiable et économiquement supportable. La note rapporte qu'à fin juillet 2026, la puissance renouvelable installée atteignait 5 780 mégawatts sur un total de 12 364 mégawatts, soit environ 46,7 %. Ces valeurs décrivent une part de puissance installée, pas la part de l'électricité effectivement produite. Le suivi de la transition doit aussi considérer les réseaux, le stockage et les possibilités d'intégration de capacités variables.

La souveraineté alimentaire suppose des arbitrages adaptés à l'eau disponible. Soutenir une production nationale peut réduire certaines vulnérabilités, mais les filières n'ont ni les mêmes besoins hydriques ni les mêmes débouchés. La politique doit relier les aides, les intrants, la recherche et l'organisation des marchés. Le programme donne une place à cette articulation. Son application sera plus solide si les choix peuvent être expliqués par leur contribution à l'approvisionnement, au revenu des producteurs et à la préservation des ressources.



La dimension numérique concerne autant les services publics que l'activité économique. La note prévoit des actions autour des infrastructures, du cloud souverain, de la connectivité et des compétences. L'intérêt attendu est une meilleure maîtrise des données et des capacités techniques. Un centre de données ou une plateforme ne suffit pourtant pas à constituer une autonomie complète. Les compétences de maintenance, les logiciels, la cybersécurité et les conditions d'achat doivent accompagner les investissements matériels.

Ces programmes comportent aussi des possibilités industrielles. Les équipements, les services et la formation peuvent développer un tissu national de fournisseurs. Le financement public devient alors plus productif s'il soutient l'apprentissage et les débouchés locaux. Les partenariats

internationaux peuvent accélérer cette évolution lorsque les responsabilités et les transferts de compétences sont clairement organisés. L'ouverture et la maîtrise nationale des fonctions critiques peuvent se renforcer, sous réserve de contrats équilibrés et d'un suivi exigeant.

Ces choix relient la sécurité des approvisionnements aux capacités productives nationales. La prudence consiste à distinguer les projets en préparation, les capacités construites et les services réellement disponibles. Le gouvernement pourra rendre cette ambition plus tangible en publiant les étapes de réalisation et les dépendances encore à traiter. La réussite se mesurera à une économie mieux protégée contre les ruptures, capable de poursuivre son développement avec des ressources plus sûres et des compétences renforcées.



QUI PAIERA LES PROMESSES DU MANDAT ?

Le PLF s'appuie sur une progression attendue des recettes pour financer ses priorités. La solidité de cet effort dépend de la nature des ressources et de leur réalisation effective.

Un engagement social durable demande un financement qui puisse être reconduit. Le premier budget du mandat doit donc être lu du côté des ressources autant que de celui des dépenses. Le PLF 2027 propose de mobiliser les recettes fiscales, les produits du portefeuille public et d'autres revenus de l'État. L'orientation est cohérente avec une ambition de consolidation : soutenir les priorités tout en recherchant les moyens de les financer dans la durée.

Les recettes ordinaires du budget général sont prévues à 482,424 milliards de dirhams, après arrondi au million, contre 421,325 milliards dans la LF 2026. La note publie une hausse de 14,50 %. Il s'agit d'une comparaison entre prévisions budgétaires, sans garantie de recouvrement intégral. Le tableau d'équilibre distingue 437,399 milliards de recettes fiscales et 45,025 milliards de recettes non fiscales, valeurs également arrondies au million. Cette séparation permet d'apprécier les différents moteurs du financement.

La hausse attendue de l'impôt sur les sociétés retient l'attention. La note prévoit 126,008 milliards de dirhams, contre 95,614 milliards dans la LF 2026, soit une progression publiée de 31,79 %. L'IR est prévu à 71,490 milliards, contre 64,665 milliards, en hausse de 10,55 %. Ces variations de recettes ne sont pas des variations de taux d'imposition. Elles peuvent résulter de plusieurs facteurs, dont l'assiette, les résultats économiques, les échéances et le recouvrement. Leur réalisation devra être suivie séparément.

Les ressources non fiscales ont des caractéristiques différentes. Les produits de monopoles, d'exploitations et de participations financières sont inscrits à 28,027 milliards de dirhams environ. Les cessions de participations sont prévues à 6 milliards. Un dividende dépend des performances et des décisions de distribution ; une cession procure une ressource ponctuelle. Le gouvernement a intérêt à préserver cette distinction lorsqu'il finance des engagements permanents. La valorisation du portefeuille public doit aussi conserver les capacités d'investissement des opérateurs.

Les dépenses fiscales constituent un autre versant de l'équation. Le rapport les estime à 38 015 millions de dirhams en 2026 pour les mesures évaluées. Il recense 283 mesures, dont 241 font l'objet d'une évaluation. Ce coût estimé ne correspond pas à une somme immédiatement récupérable ni à une dépense décaissée. Chaque dérogation doit être examinée selon son objectif, ses bénéficiaires et les effets d'une modification. Une rationalisation ciblée peut néanmoins améliorer l'équité et dégager des marges mieux justifiées.

La mobilisation des recettes doit rester compatible avec le développement de l'activité formelle. Un cadre plus simple et plus prévisible peut faciliter l'adhésion des entreprises et des contribuables. L'amélioration du recouvrement et la réduction de l'évasion sont plus crédibles lorsqu'elles s'accompagnent d'un traitement équitable. Le financement de l'État social dépend aussi de cette confiance : chacun doit comprendre les règles et percevoir que l'effort demandé est partagé de manière cohérente.

La mobilisation des ressources donne une assise identifiable aux priorités du mandat. La réalisation de certaines progressions attendues reste toutefois exigeante. Le gouvernement pourra conforter sa crédibilité en expliquant les moteurs de ces prévisions et en publiant leur exécution. Des recettes solides et bien documentées donneront aux engagements du mandat une assise plus durable que des financements exceptionnels mobilisés sans visibilité sur la suite.



DETTE ET DÉFICIT : JUSQU'OU PEUT ALLER L'AMBITION SANS FRAGILISER LES COMPTES ?

Le gouvernement entend préserver une trajectoire budgétaire maîtrisée tout en finançant ses priorités. Le test porte sur la compatibilité des engagements et sur les marges disponibles face aux aléas.

Le financement par l'emprunt peut soutenir des investissements utiles et répartir leur coût dans le temps. Sa soutenabilité dépend ensuite du revenu créé, des recettes publiques et des conditions de remboursement. Le PLF 2027 cherche à combiner la poursuite de l'effort public avec une discipline budgétaire. Cette orientation est favorable à la stabilité du mandat : elle vise à préserver les moyens de l'action future tout en répondant aux besoins présents.

Le cadrage gouvernemental prévoit un déficit budgétaire maintenu à 3 % du PIB en 2027 et un ratio de dette du Trésor ramené à 66,9 %. Le dossier de lecture du programme évoque une cible de dette publique vers 62 % à l'horizon 2031. Ces chiffres ne doivent pas être rapprochés comme une série homogène sans vérifier la définition du périmètre retenu pour la cible du programme. Une trajectoire fiable nomme la dette concernée, sa date et la méthode de calcul.

Le rapport sur la dette illustre cette nécessité. Il distingue notamment la dette du Trésor, la dette consolidée des administrations publiques et la dette extérieure publique. Leurs champs se recoupent partiellement et ne peuvent être additionnés. Une comparaison entre deux ratios n'est pertinente que si elle porte sur le même ensemble d'entités. La précision est particulièrement importante lorsque des réorganisations institutionnelles ou des opérations de consolidation modifient la lecture des engagements.

Le tableau d'équilibre du PLF expose un autre niveau d'information. Il prévoit environ 45,944 milliards de dirhams d'intérêts et commissions, ainsi que 69,380 milliards d'amortissement de la dette à moyen et long termes. Les premiers constituent le coût financier inscrit ; les seconds remboursent le principal. Leur somme atteint environ 115,324 milliards. Elle ne mesure pas un accroissement annuel de l'endettement et ne doit pas être présentée comme telle. Les opérations de refinancement interviennent dans la gestion de ces échéances.

Les recettes d'emprunt à moyen et long termes sont prévues à 120 milliards de dirhams, réparties à parts égales entre emprunts intérieurs et extérieurs. Le tableau fait aussi apparaître un besoin résiduel de financement d'environ 38,991 milliards après ces recettes. Cette présentation relève de l'équilibre budgétaire légal. Son solde ne se confond pas directement avec le déficit macroéconomique de 3 % du PIB. Les rapprochements demandent un tableau de passage et le respect des conventions comptables.

Le risque principal serait de financer des obligations durables avec des ressources trop incertaines ou de sous-estimer le fonctionnement futur des investissements. La prudence consiste à examiner plusieurs évolutions possibles de la croissance, des recettes et des taux. Les dépenses essentielles doivent pouvoir être protégées et les rythmes d'engagement adaptés sans désorganiser les services. La diversification des financements et la gestion active de la dette, évoquées dans la note, peuvent soutenir cette capacité de réaction.

Le premier budget manifeste donc une volonté de concilier ambition et maîtrise des comptes. Le jugement restera lié à l'exécution et aux hypothèses qui la soutiennent. La discipline budgétaire sera d'autant mieux comprise qu'elle expliquera les choix préservés, les marges de sécurité et les ajustements possibles. Elle donnera alors aux engagements sociaux une protection supplémentaire, en réduisant le risque de décisions brusques lorsque la conjoncture devient moins favorable.



L'ÉTAT EST-IL ORGANISÉ POUR TENIR LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ?

Le PLF ne produira pleinement ses effets que si les administrations et les opérateurs disposent des moyens d'exécuter. La note identifie plusieurs instruments de coordination et de gestion qui peuvent sécuriser cette étape.

La réussite du premier budget se jouera largement après son adoption. Les marchés doivent être préparés, les recrutements organisés et les responsabilités exercées au bon niveau. Le programme gouvernemental met en avant une administration orientée vers les résultats. La note de présentation du PLF traduit cette ambition dans plusieurs réformes et règles de programmation. Le gouvernement dispose ainsi de leviers pour réduire l'écart entre les moyens autorisés et les services effectivement rendus.

Les créations de postes donnent une première indication. L'article 21 du PLF propose 34 454 postes budgétaires au budget général : 33 954 sont répartis entre ministères et institutions et 500 restent à répartir. Parmi ces derniers, 200 sont réservés aux personnes en situation de handicap. Les volumes doivent être lus avec leurs règles d'affectation. Une autorisation de poste permet d'engager un recrutement ; elle ne signifie ni présence immédiate d'un agent ni augmentation équivalente de l'ensemble de l'emploi public.

Le même article prévoit 600 postes pour des régularisations dans l'Éducation nationale, avec suppression des anciens postes occupés par les intéressés. Cette opération ne doit donc pas être assimilée à 600 créations nettes supplémentaires. L'exemple montre pourquoi la lecture juridique est indispensable à un dossier budgétaire. Les transferts vers des établissements ou des groupements territoriaux peuvent également déplacer la prise en charge sans modifier dans les mêmes proportions le nombre de professionnels disponibles pour les usagers.

La préparation des investissements représente un autre déterminant. La note demande de tenir compte des capacités effectives d'exécution, des reports et de l'avancement physique des projets. Elle insiste sur la régularisation préalable du foncier et sur l'adaptation des déblocages aux besoins. Ces règles vont dans le bon sens. Une programmation plus réaliste peut éviter l'immobilisation de crédits sur des opérations insuffisamment préparées, tout

en accélérant celles dont les conditions de réalisation sont réunies.

Le texte prévoit aussi une réserve de précaution de 15 % sur les crédits de paiement d'investissement du budget général. Il s'agit d'un instrument de gestion, sans équivalence automatique avec une annulation définitive de 15 % des projets. Son usage devra rester compatible avec la visibilité donnée aux administrations et aux entreprises. Une gestion prudente est plus efficace lorsqu'elle explique les priorités protégées et les conditions de libération des moyens, plutôt que de multiplier les incertitudes de calendrier.

Les établissements et entreprises publics jouent enfin un rôle important dans l'exécution des politiques. Leur programmation, leur gouvernance et leurs relations avec l'État doivent être cohérentes avec les objectifs du mandat. La réforme de la contractualisation et du contrôle peut faciliter ce pilotage. L'évaluation doit prendre en compte les obligations de service public et les risques, au-delà du résultat financier. Un opérateur peut soutenir une priorité sociale dont le financement doit être explicitement organisé pour préserver son équilibre.

La préparation des opérations et la clarification des responsabilités peuvent améliorer les délais de réalisation. Le gouvernement gagnera à rendre visibles les étapes d'exécution et les difficultés résolues. Le Parlement et les citoyens pourront alors distinguer un retard de procédure d'un changement de priorité. Une administration qui explique, corrige et livre dans des délais compréhensibles donnera au budget sa véritable portée politique : celle d'un engagement qui devient un service fiable.



LODJ

By Lodj

FOCUS

FOCUS

Des conversations
qui font la différence

Saison 3

Animée par :

Amal El Houari

Bientôt sur toutes nos plateformes



Suivez-nous sur vidéo :



YouTube



Instagram



Facebook



TikTok



Kick



Twitch



Écoutez en podcast :



Apple
Podcasts



Google
podcasts



Spotify



Deezer

PREMIER CRASH-TEST : CE QUE LE PLF ENGAGE, CE QU'IL REPORTE, CE QU'IL LAISSE OUVERT

Le premier projet de budget donne une traduction identifiable à plusieurs priorités du programme. Le bilan initial est plutôt favorable sur la direction et les instruments proposés ; sa confirmation dépendra de l'adoption, des textes complémentaires et de l'exécution.

Le PLF 2027 permet de dépasser une appréciation générale des intentions du nouveau gouvernement. Il offre des dispositions fiscales, des programmations sectorielles et des mécanismes de gestion que l'on peut relier aux engagements du mandat. Cette première confrontation fait apparaître une continuité réelle entre le programme et plusieurs arbitrages. Elle ne constitue pas encore un bilan de résultats. Elle permet de juger la qualité du départ, la lisibilité du calendrier et la préparation des conditions de réalisation.

L'impôt sur le revenu fournit la traduction la plus précisément séquencée. Le texte distingue le barème de 2027 et les étapes ultérieures. Cette visibilité permet de discuter le rythme de l'allègement sur une base plus solide. Le seuil exonéré proposé et la modification des frais professionnels constituent des instruments identifiables. Le taux marginal de 30 % appartient à une

phase ultérieure. Reconnaître ce calendrier permet de valoriser la première étape sans lui attribuer les effets de l'ensemble de la réforme.

Sur les prestations sociales, la première marche est également visible. Le passage annoncé du minimum de l'aide directe de 500 à 600 dirhams donne un point de départ à la trajectoire. Les pensions minimales et de veuvage restent davantage dépendantes des régimes, des paramètres et des textes de mise en œuvre. L'appréciation doit donc différencier les garanties. Le gouvernement pourra renforcer ce volet en précisant les dates, les catégories concernées et les ressources qui accompagneront les revalorisations.

La santé et l'éducation disposent de moyens et de programmes qui prolongent les engagements. Leur réussite se jouera dans l'organisation de l'offre, les affectations et la qualité du fonctionnement. L'analyse de l'éducation montre notamment pourquoi une hausse de crédits doit être décomposée : les rémunérations en expliquent une part essentielle. Dans la santé, les postes autorisés et les projets hospitaliers forment des appuis concrets, dont l'effet dépendra de leur passage à l'activité. Ces secteurs appellent une mesure au plus près des usagers.



Pour l'emploi, les dispositifs proposés évoluent vers des parcours mieux articulés et des soutiens davantage liés au maintien dans l'activité. C'est une orientation encourageante pour amorcer l'ambition du mandat. Les conventions, les moyens détaillés et les données de suivi devront préciser son ampleur. Les bénéficiaires de formation et de contrats ne devront pas être additionnés aux emplois sectoriels sans contrôle des recoupements. La qualité de la mesure fera partie de la crédibilité de la politique.

L'investissement et les territoires bénéficient d'une place importante dans la programmation. Le volume global du secteur public constitue un levier de développement, avec des retombées à organiser pour les entreprises et les habitants. Les programmes territoriaux demandent une présentation consolidée de leurs enveloppes pluriannuelles. La clarification attendue ne retire pas leur intérêt ; elle permettrait de mieux apprécier les contributions, les projets et les calendriers. Le suivi géographique des services rendus donnera un contenu concret à la justice territoriale.

Le financement demeure l'épreuve transversale. Les ressources fiscales prévues progressent et la trajectoire macroéconomique affiche une volonté de maîtrise. Certaines hypothèses de recettes exigent un suivi attentif. Le caractère

récurrent ou exceptionnel des ressources doit être conservé dans l'analyse, tout comme les différents périmètres de dette. Un gouvernement peut défendre une ambition élevée avec crédibilité lorsqu'il explique les conditions de son financement et les adaptations prévues en cas d'écart.

La conclusion de ce premier crash-test est ainsi plutôt positive, sans être un quitus. Le PLF engage plusieurs priorités dans une direction cohérente et commence à ordonner leur application. Les reports ne valent pas tous renoncements ; leur qualité dépend de l'existence d'une suite explicite. Les points ouverts appellent des précisions documentées et des instruments complémentaires. Le tableau qui suit résume ces situations pour permettre un suivi dans le temps.

La prochaine preuve sera celle de l'exécution. La publication de règles claires, l'engagement effectif des opérations et l'amélioration mesurable des parcours permettront de confirmer ce démarrage. Le gouvernement n'a pas à démontrer en quelques mois que tout le mandat est accompli. Il doit montrer que les premières décisions rapprochent effectivement le pays des objectifs annoncés. Le PLF lui donne plusieurs moyens de le faire ; leur utilisation déterminera la solidité du jugement favorable que ce premier examen permet d'envisager.



TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS

Situation au stade du projet de loi de finances pour 2027. Les appréciations décrivent la traduction proposée et ne valent pas constat d'exécution.

Engagement	Première traduction	Preuve à suivre
Réforme de l'IR	Barème 2027 et transition annuelle détaillés dans le texte	Adoption des dispositions et application aux contribuables concernés
Aide sociale directe	Minimum annoncé à 600 DH par ménage éligible	Calendrier réglementaire et paiements effectifs
Pensions minimales et veuvage	Première étape envisagée ; paramètres à préciser	Textes, régimes couverts et financement
Emploi des jeunes	Parcours intégrés et prime liée au maintien dans l'emploi	Moyens des dispositifs et insertions durables sans doubles comptes
Santé	Postes autorisés et programmes hospitaliers	Recrutements, affectations et disponibilité des soins
Éducation	Crédits renforcés ; hausse principalement salariale	Conditions d'enseignement et évolution des apprentissages
Logement	Diversification des solutions et programme rural pluriannuel	Enveloppes annuelles, opérations achevées et ménages servis
Justice territoriale	Crédits annoncés pour les programmes intégrés	Consolidation des enveloppes et suivi local des projets
Investissement et PME	Effort public programmé et accompagnement des entreprises	Montants exécutés, accès aux marchés et retombées locales
Financement du mandat	Recettes prévues et trajectoire budgétaire encadrée	Recouvrement, coût de financement et capacité d'ajustement
Efficacité de l'État	Instruments de convergence et de suivi programmés	Décisions coordonnées, délais et résultats publiés

LODj



7ÈME SENS

Saison 3

DÉBAT DÉDIÉ À **DONNER DU SENS AU SENS**

ANIMÉ PAR **RACHID HALLOUY** 

 En live streaming sur :



Youtube



Instagram



Facebook



TikTok



Kick



Twitch



En rediffusion MP3 sur :



Apple
Podcasts



Google
podcasts



Spotify



Deezer

By Lodi



LE MONDE EN CHIFFRES

Lisez ECOBUSINESS sur PressPlus et accédez
à une analyse approfondie de l'actualité
économique marocaine et internationale.

www.pressplus.ma

